

LA COMMUNE NOUVELLE

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

26 SEPTEMBRE 2019

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 70

OBJET

**Acquisition des parcelles
A 2215, A 2218, A 2219,
A 2221 et C 38 à
Fourqueux**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.

Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 27 septembre 2019
par voie d'affichages
~~notifié~~
transmis en sous-préfecture
le 27 septembre 2019
et qu'il est donc exécutoire.

Le 27 septembre 2019

Pour le Maire,
Par délégué,
Le Directeur Général des Services

Denis TRINQUESSE

L'an deux mille dix-neuf, le 26 septembre à 21 heures, le Conseil Municipal de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 19 septembre deux mille dix-neuf, s'est réuni à l'Hôtel de Ville sous la Présidence de Monsieur Arnaud PÉRICARD, Maire de la commune nouvelle.

Etaient présents :

Monsieur LEVEL, Madame HABERT-DUPUIS, Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Monsieur AUDURIER, Monsieur BATTISTELLI, Madame MACE, Madame PEUGNET, Madame TEA, Monsieur JOLY, Madame NICOLAS, Monsieur OPHELE, Madame GUYARD, Monsieur PETROVIC, Monsieur de l'HERMUZIERE, Monsieur RICOME, Monsieur AGNES, Monsieur MERCIER, Monsieur PRIOUX, Monsieur PAQUERIT, Madame PHILIPPE, Madame ROULY, Madame de JACQUELOT, Monsieur VENUS, Madame ADAM, Madame DILLARD, BURGER*, Madame AZRA, Madame DEBRAY, Madame PEYRESAUBES, Madame LESUEUR, Monsieur JOUSSE, Madame ANDRE, Madame AGUINET, Madame MEUNIER, Monsieur HAÏAT, Madame LESGOURGUES, Monsieur PAUL, Monsieur CADOT, Madame PERINETTI, Madame DUMONT, Monsieur LAZARD, Madame GOMMIER, Monsieur DEGEORGE, Madame RHONE, Monsieur LEVEQUE, Monsieur ROUXEL, Madame CERIGHELLI*

*Madame CERIGHELLI présente à partir de la délibération 19 H 14

* Départ de Madame BURGER à la délibération 19 H 21

Avaient donné procuration :

Madame RICHARD à Madame HABERT-DUPUIS
Monsieur ROUSSEAU à Monsieur SOLIGNAC
Monsieur LETARD à Monsieur de l'HERMUZIERE
Madame DORET à Monsieur OPHELE
Madame VERNET à Madame LESUEUR
Monsieur CHELET à Madame GUYARD
Monsieur COMBALAT à Monsieur AUDURIER
Monsieur COUTANT à Monsieur BATTISTELLI
Madame de CIDRAC à Monsieur PERICARD
Monsieur MIRABELLI à Madame MACE
Monsieur MIGEON à Monsieur PETROVIC
Monsieur ALLAIRE à Monsieur LEVEL
Madame OLIVIN à Madame BOUTIN
Madame NASRI à Madame TEA
Monsieur LEGUAY à Madame PEUGNET
Monsieur VILLEFAILLEAU à Madame PEYRESAUBES
Monsieur GOULET à Monsieur CADOT
Monsieur MORVAN à Madame LESGOURGUES
Monsieur CAMASSES à Monsieur LEVEQUE

Etaient absents :

Monsieur MITAIS
Madame LIBESKIND

Secrétaire de séance :

Monsieur PAQUERIT

Accusé de réception en préfecture
078-200086924-20190926-19-H-11-DE
Date de télétransmission : 27/09/2019
Date de réception préfecture : 27/09/2019

N° DE DOSSIER : 19 H 11

OBJET : ACQUISITION DES PARCELLES A 2215, A 2218, A 2219, A 2221 ET C 38 A FOURQUEUX

RAPPORTEUR : Monsieur AUDURIER

**Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

La Ville de Saint-Germain-en Laye est propriétaire d'un réservoir d'utilité publique d'une contenance de 4 000 m³ pour l'alimentation en eau potable des Saint-Germanoises sur un terrain appartenant à la société SUEZ sis 80-90, rue du Val Fleury à Fourqueux (A 2215, A 2218, A 2219, A 2221 et C 38).

Dans la cadre d'un projet de construction d'un deuxième réservoir d'eau potable de 1 400 m³ sur ce site et afin de pouvoir maîtriser le fonctionnement et la pérennité ces équipements stratégiques, la Ville souhaite acquérir l'emprise foncière de cette unité foncière.

La Ville et la société SUEZ se sont entendus pour un prix d'acquisition de 179 000 €. Ce montant est conforme à l'avis de France Domaine qui a estimé la valeur vénale de ce terrain d'une superficie de 4 250 m² à moins de 180 000 €.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver l'acquisition des parcelles A 2215, A 2218, A 2219, A 2221 et C 38 au prix de 179 000 € et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes et documents se rapportant à ce projet.

DELIBERATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

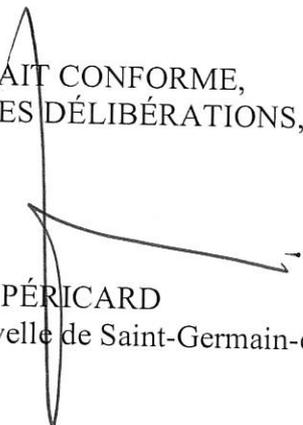
Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

À L'UNANIMITE,

APPROUVE l'acquisition des parcelles A 2215, A 2218, A 2219, A 2221 et C 38 au prix de 179 000 € et autorise Monsieur le Maire à signer les actes et documents se rapportant à ce projet.

POUR EXTRAIT CONFORME,
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,


Arnaud PÉRICARD
Maire de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye

La présente décision ne pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles au-delà d'un délai de deux mois à compter de sa publication.

**Monsieur le Maire
Hôtel de ville
16 rue de Pontoise
78 100 Saint Germain en Laye**

Le Pecq, le 12 septembre 2019

Objet : **Accord de principe sur la cession du terrain du réservoir de Fourqueux**

Monsieur le Maire,

Suite à nos échanges de ces dernières semaines, je vous confirme que Suez Eau France vous donne un accord de principe pour la cession de parcelles sur le périmètre de la commune de Fourqueux, terrains sur lesquels sont bâtis le réservoir de Fourqueux et terrains adjacents, pour un prix de 179 000 euros net vendeur, après finalisation de la rétrocession avec Engie, dossier en cours de régularisation.

- Parcelle A 2218 d'une superficie de 334 m²
 - Parcelle A 2219 d'une superficie de 1287 m²
 - Parcelle A 2221 d'une superficie de 1637 m²
 - Parcelle A 2215 d'une superficie de 444 m²
 - Parcelle C 38 d'une superficie de 548 m²
- Soit une surface totale de 4250 m².

Espérant avoir répondu à votre attente, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, à l'assurance de notre parfaite considération.



Gilles BOULANGER
Directeur Régional



Versailles, le 18 juillet 2019

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES FINANCES PUBLIQUES DES YVELINES
POLE D'EVALUATION DOMANIALE

16, AVENUE DE SAINT-CLOUD

78018 VERSAILLES CEDEX

MÉL. : ddfip78.pole-evaluation@dgifp.finances.gouv.fr

Le Directeur Départemental des Finances Publiques

à

Monsieur le Maire
Ville de Saint-Germain-en-Laye
Service de l'urbanisme
86/88 rue Léon Désoyer

78101 SAINT-GERMAIN-EN-LAYE Cedex

POUR NOUS JOINDRE :

Dossier n°2019-251V0874

Affaire suivie par : Mme POYVRE Sophie

Téléphone : 01.30.84.57 41

OBJET : Consultation du Pôle Évaluation Domaniale.

Affaire suivie par M. Cottier Philippe

Monsieur le Maire,

Vous avez saisi le pôle d'évaluation domaniale par courrier du 11 juillet 2019 pour l'acquisition de 4 parcelles cadastrées A 2215, A2218, A2219 et A2221 d'une contenance totale de 3 702 m², situées 80-90, rue du Val Fleuri à Fourqueux. Ces parcelles sont situées en zone N du PLU de Fourqueux. Cette acquisition sera réalisée auprès de la société SUEZ afin d'y réaliser un réservoir d'utilité publique.

Le pôle évaluation domaniale doit, à la demande de la collectivité territoriale, procéder à l'évaluation de tout bien ou droit immobilier dont elle envisage l'acquisition ou la prise à bail. Cette consultation est obligatoire pour un **montant supérieur ou égal à 180 000€** (valeur vénale) **pour les acquisitions** et 24 000 € (loyer annuel charges comprises) pour les prises à bail (arrêté du 5 décembre 2016, parution JORF n°288 du 11 décembre 2016, modifiant le décret n°86-455 du 14 mars 1986 complété par l'arrêté ministériel du 17 décembre 2001 ; articles L.1311-9 à L.1311-12 du CGCT).

Au cas particulier, votre projet d'acquisition se révélant être inférieur à 180 000 €, je vous informe que vous pouvez procéder à l'opération envisagée sans avis préalable du Domaine.

Je me tiens à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Directeur départemental des Finances Publiques,
L'Inspectrice Principale des Finances Publiques,



Sophie POYVRE